

Muséalisation des mémoires : patrimonialisation et représentation des conflits

XI Congrès

23 et 24 octobre 2015

Donostia-San Sebastián (Gipuzkoa)

1ème Circulaire



Le musée est un des espaces dans lesquels une société, une communauté ou bien un groupe social représente sa mémoire collective. Bien que la définition du concept de mémoire collective soit loin d'être claire et consensuelle, on peut définir celle-ci comme un processus qui actualise des faits, des situations ou des événements partagés par les membres d'un groupe social. En suivant Pierre Nora, nous pouvons dire que la mémoire n'est pas un état mais un processus en perpétuelle évolution et ouvert à la dialectique du souvenir et de l'oubli. Il est ainsi un processus variable dans l'espace et le temps qui se construit et se légitime de manière différente selon les sociétés.

En outre, ce processus de construction et de légitimation de la mémoire collective n'est pas univoque dans une société donnée. Différents collectifs et institutions réalisent leurs propositions mémorielles en fonction de leurs intérêts et valeurs sociales, culturelles et politiques du moment. Ces intérêts et valeurs n'ont pas à être concordants dans une société donnée ou bien dans une communauté et, par conséquent, ils peuvent coïncider avec une lutte pour le contrôle du processus de construction et de légitimation de la mémoire. Ainsi, il n'est pas étonnant que dans une société émergent différentes

mémoires et différentes interprétations identitaires de ce qu'est la société, ce qu'elle a été et ce qu'elle veut être. Par conséquent, dans n'importe quelle société, le conflit est consubstantiel de la mémoire collective, même s'il peut ne pas se manifester pendant un certain temps comme consensus généralisé ou demeurer latent.

Même si tout fait, situation ou événement peut être sélectionné pour faire partie de la mémoire collective, ce congrès se centrera sur un domaine spécifique : celui qui est lié aux **conflits armés et à la violence politique des XX^e et XXI^e siècles**.

Ainsi, l'objectif de ce congrès est d'analyser et de débattre à propos des processus de patrimonialisation et de représentation des conflits en question, **élaborés dans des espaces muséologiques et patrimoniaux**. Suivant l'ICOM, on entend ces espaces, comme des institutions permanentes au service de la société et ouvertes au public, acquérant, conservant, étudiant, exposant et diffusant le patrimoine culturel, ici, en relation avec la thématique du congrès.

Concrètement, le congrès visera à répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la fonction des espaces muséologiques et patrimoniaux dans les processus de construction et de légitimation de ce type de mémoire collective ?
- Quels sont les défis relevés en abordant cette thématique ?
- Quel rôle jouent-ils dans la résolution des conflits armés ?
- Comment représenter les conflits armés et la violence politique dans les expositions ?
- Quelles répercussions ont les propositions muséologiques sur le public ?

Le congrès comprendra des conférences d'invités et des communications libres.

Le délai d'envoi des propositions est fixé au 11 mai 2015.

Adresse pour l'envoi des propositions : actividades.oiasso@irun.org

- Une confirmation de réception de la proposition sera systématiquement envoyée.

Les propositions doivent répondre aux critères suivants :

- Elles devront répondre à l'une ou à plusieurs des questions posées dans l'appel à propositions.
- Elles devront être fondées sur une étude de cas.
- Elles devront comprendre les trois axes suivants : a) Approche théorique et méthodologie, b) Description de l'expérience ou étude de cas, et c) Bibliographie.

- L'ensemble de la proposition, intégrant les trois axes, comprendra entre 800 et 1 000 mots.
- Les propositions peuvent être présentées dans l'une des trois langues officielles du congrès (castillan, euskara, français).

Processus de sélection

- Le comité de sélection sera composé d'experts qualifiés provenant du monde universitaire ainsi que de celui des musées et du patrimoine.
- Un maximum de 8 communications sera accepté
- La sélection sera finalisée en juin.
- Les textes des communications sélectionnées devront être envoyés avant le 12 octobre 2015.
- Pour la publication des communications, la présence des auteurs au congrès est obligatoire.
- Les textes des communications devront compter de 7 000 à 7 500 mots.
- Les normes de publication seront transmises pour les propositions retenues.

Plus d'information: 943.63.93.53 – actividades.oiasso@irun.org



donostiakultura.com

